

Conclusions du Conseil sur la Libye

1. L'UE se félicite de l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli, le 30 mars 2016, et salue le courage et la détermination du Premier ministre Sarraj, des autres membres du Conseil de la présidence et d'autres acteurs qui apportent leur appui sur le terrain. Cette évolution contribue à poser des jalons en vue de permettre une gestion effective des affaires publiques du pays par le gouvernement d'entente nationale et de répondre aux besoins des Libyens.
2. La réussite de ce gouvernement dépendra des efforts collectifs et de la coopération des Libyens et de leurs dirigeants. L'UE souligne que la Libye est maître du processus politique et qu'il importe que celui-ci soit ouvert à tous, notamment par une participation continue des acteurs politiques et locaux, des femmes et de la société civile. L'UE, ainsi que les pays voisins de la Libye, les Nations unies et la communauté internationale sont prêts à apporter un soutien au gouvernement d'entente nationale, à la demande de celui-ci, afin de l'aider à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.
3. L'accord politique libyen, signé à Skhirat le 17 décembre 2015 et approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies via la résolution 2259 adoptée à l'unanimité le 23 décembre 2015, demeure la base pour la réalisation de progrès politiques en Libye. Cet accord a été pleinement soutenu par l'UE, qui considère le gouvernement d'entente nationale comme le seul gouvernement légitime en Libye. L'UE demande à tous les acteurs concernés, en particulier ceux de la région, de continuer de presser toutes les parties libyennes de collaborer de manière constructive avec le gouvernement d'entente nationale et toutes les autres institutions concernées par l'accord politique libyen. Elle souligne que la résolution 2259 appelle notamment à ne plus soutenir les institutions parallèles qui prétendent représenter l'autorité légitime mais ne sont pas parties à l'accord, et à cesser tout contact officiel avec elles.
4. L'UE se félicite que diverses institutions nationales, dont la Banque centrale, la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Company) et l'Autorité libyenne d'investissement (Libyan Investment Authority), ainsi que des municipalités libyennes, aient reconnu l'autorité de ce gouvernement. Elle s'attend à ce que le pouvoir soit immédiatement transféré au gouvernement d'entente nationale, en bon ordre et de manière pacifique, et engage les milices et les groupes armés existants à respecter l'autorité de ce dernier. À cet égard, l'UE demande instamment à la Chambre des représentants et aux autres institutions, y compris le Conseil d'État en devenir, d'assumer les fonctions qui leur ont été assignées en vertu de l'accord politique libyen.
5. L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve les efforts déployés par la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et M. Martin Kobler, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, pour assurer la mise en œuvre pleine et entière de l'accord politique libyen par toutes les parties, et elle continuera de les aider activement à mener à bien ces efforts.
6. L'UE a appliqué des mesures restrictives à l'encontre de trois personnes physiques qui ont entravé la mise en œuvre de l'accord politique libyen et la transition politique. Elle réexaminera ces mesures si les personnes concernées venaient à modifier leur comportement et elle pourrait, au besoin, prendre des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre d'autres personnes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui compromettent la transition politique du pays.
7. L'UE rappelle qu'elle est déterminée à mettre en place dans son intégralité un ensemble de mesures visant à apporter au gouvernement d'entente nationale et aux Libyens un soutien immédiat et substantiel, d'un montant total de 100 millions d'euros, dans un certain nombre de domaines, qui seront définies et dont l'ordre de priorité sera établi en étroite coopération avec ce gouvernement et en coordination avec la MANUL. L'UE se félicite de la réunion qui s'est tenue à Tunis, le 12 avril, sous la présidence de la MANUL et du Royaume-Uni, afin de déterminer les moyens permettant à la communauté internationale d'appuyer les priorités définies par le gouvernement d'entente nationale en vue d'apporter au peuple libyen la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. Le fonds de stabilisation pour la Libye établi récemment constituera, à cet égard, un outil important. L'UE continuera à fournir une aide à court terme au moyen de divers instruments de financement, y compris par un soutien aux municipalités et la fourniture de services essentiels à la population libyenne qui en a besoin. L'amélioration de la situation en matière de sécurité sur le terrain faciliterait la fourniture effective de l'aide de l'UE. Celle-ci est prête à apporter au gouvernement d'entente nationale une aide en matière de gestion des migrations et de l'asile, en étroite coordination avec le HCR et l'OIM, en tenant compte des résultats du sommet de La Valette.
8. L'UE condamne avec force toutes les tentatives visant à compromettre la stabilisation de la Libye et rappelle qu'elle est vivement préoccupée par la menace grandissante que fait peser le terrorisme, notamment celui de Daech et de ceux qui s'en réclament. Cette menace met en exergue la nécessité urgente pour le gouvernement d'entente nationale de fédérer toutes les forces libyennes, de quelque région qu'elles viennent; il n'est d'autre moyen qui permette à la Libye de s'engager sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité, tout en préservant son unité et son intégrité territoriale.
9. L'UE est prête à apporter un soutien au secteur de la sécurité pour répondre aux demandes que présenterait le gouvernement d'entente nationale. Si la Libye devait en faire la demande, et à l'issue de consultations avec les Libyens, une éventuelle mission PSDC civile pourrait venir appuyer les efforts du pays, entre autres en dispensant des conseils et en contribuant au renforcement des capacités dans les domaines de la police et de la justice pénale, y compris en matière de lutte contre le terrorisme, de gestion des frontières, de lutte contre la migration irrégulière et de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre plus large de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Cette éventuelle mission pourrait s'appuyer sur la capacité de planification existante de l'EUBAM Libya. Outre la possibilité d'une mission civile, une réflexion plus approfondie sera également menée sur l'appui qui peut être fourni dans le cadre de l'EUNAVFOR MED Sophia, en renforçant sa capacité à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains et à contribuer à la sécurité dans un cadre plus large pour appuyer les autorités libyennes légitimes, par exemple en contribuant éventuellement au renforcement des capacités des garde-côtes libyens et à la mise en œuvre du droit international. L'UE veillera à ce que sa contribution réponde aux demandes et aux besoins des autorités libyennes, en garantissant la pleine maîtrise du processus par la Libye, et à ce que cette contribution soit coordonnée et compatible avec d'autres mesures de soutien au niveau international, sous la coordination générale de la MANUL. Par ailleurs, l'UE mesure l'importance que revêt la sécurité des frontières libyennes pour la sécurité régionale et européenne. À cet égard, l'UE

examinera les moyens de renforcer son soutien régional, y compris par l'intermédiaire des activités PSDC menées actuellement dans la région du Sahel.

10. L'UE réaffirme qu'elle condamne vigoureusement toutes les violations des droits de l'homme commises en Libye. Elle soutiendra résolument le gouvernement d'entente nationale pour ce qui est de la protection et de la promotion des droits de l'homme.
11. L'UE est vivement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et appelle à prendre de toute urgence des initiatives pour faire face à la situation dans les zones les plus touchées, y compris Benghazi. À cet égard, l'UE accueille avec satisfaction le plan d'aide humanitaire des Nations unies et se tient prête à apporter une aide supplémentaire. Elle appelle l'ensemble des parties en présence en Libye à garantir un accès sans entraves à l'aide humanitaire, ainsi que la sécurité des travailleurs humanitaires, afin de faciliter l'aide et la protection des civils qui en ont besoin.

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press